

# Azimuths

Juin 2023

**sud** éducation  
CLERMONT-FERRAND

n°258

## NOUS NE VOULONS PAS TRAVAILLER PLUS

"Puisque nous vivons plus longtemps, il faudra travailler plus longtemps." Voilà l'élément de langage répété à l'envi par le gouvernement pour justifier sa réforme des retraites. Après plus de 6 mois de conflit social, un passage en force de la loi par le 49.3, la confiscation de tout débat le 8 juin en déclarant inconstitutionnelle la proposition de loi visant à abroger le recul à 64 ans, la répression féroce des manifestant·es, nous ne renonçons pas, nous ne tournons pas la page. Nous pensons toujours qu'il faut travailler moins et gagner plus.

Mais Macron ne l'entend pas ainsi, et continue d'avancer dans une même direction : *travailler plus pour gagner plus* pour les enseignant·es avec le Pacte, *travailler plus pour gagner aussi peu* pour les AESH/AED dont il souhaite la fusion, et même *travailler pour gagner une misère* pour les élèves des lycées professionnels.

Dans cet Azimuts, nous revenons sur ces 3 réformes qui accéléreraient la libéralisation de l'école, et qui au-delà de la question des salaires, attaquant le statut de la Fonction publique.

Sur le Pacte, vous trouverez deux pages recto-verso à détacher / photocopier pour affichage en salle des profs (pages 5/6 et 7/8).





# LE PACTE

## UNE ATTAQUE DU STATUT EN RÈGLE

On nous présente le PACTE comme des heures supplémentaires (mal) rémunérées si les enseignant·es acceptent de nouvelles missions. Il s'agit pourtant d'abord d'une attaque contre notre statut de fonctionnaire. En effet, en établissant un catalogue de missions à accomplir, que chaque agent·e pourrait choisir parmi un panel de

propositions, chose inédite dans l'Education nationale, on introduit une contractualisation d'une partie du travail, en rupture avec la logique de missions de service public qui ont une valeur universelle (on ne choisit pas ce qu'on doit faire pour rendre un service au public).

Dans la Fonction Publique, nos statuts garantissent un droit à la carrière c'est-à-dire un salaire établi en fonction d'une grille indiciaire qui évolue selon l'ancienneté quand on change d'échelon.

Avec le virage, le ministère introduit l'idée que la paie sera fonction des missions « choisies » en complément d'un travail de « socle ». Ainsi, le travail de base, c'est-à-dire tout de même enseigner, n'est pas suffisant pour toucher davantage. Plutôt qu'augmenter les salaires de toutes et tous (les enseignant·es français·es travaillent déjà de 750 à

900 heures annuelles en moyenne pour 42 000€ en moyenne contre 670 heures pour 87 000€ chez les Allemand·es), le gouvernement choisit de donner des primes à celles et ceux qui travailleront davantage... Ce n'est pas une perspective très réjouissante : pour gagner plus, il faudra travailler plus (on avait déjà entendu cette antienne quelque part).

En introduisant un panel de missions au choix et une rémunération au choix, le statut de l'agent·e de la fonction publique est remis en cause.

## UN OUTIL DE NEW MANAGEMENT

En signant le Pacte, les enseignant·es seront redevables envers leurs chef·fes (que ce soit dans le second degré ou dans le premier où la loi Rilhac a donné malgré elles et eux de nouveaux pouvoirs aux directrices et directeurs d'école). En signant le Pacte, c'est-à-dire un contrat, impossible de refuser certaines choses comme l'organisation de son temps de travail : les missions étant annualisées, ce sera le chef ou la cheffe d'établissement qui aura le pouvoir d'organiser leur agenda sur l'année, en complément de l'agenda hebdomadaire défini une fois par an.

Ce sera également la mise en concurrence des personnels pilotée par les chef·fes d'établissement, auxquels on demandera de contrôler la mise en place des missions et d'évaluer leur bonne réalisation. Une brique supplémentaire donc vers un management toujours plus agressif.

**SUD ÉDUCATION APPELLE À REFUSER  
DE SIGNER LE PACTE QUI MET  
EN DANGER NOTRE STATUT DE FONCTIONNAIRE**

## Pour casser le statut, Tu peux :

- travailler plus en gagnant (un peu) plus
- empêcher le recrutement d'autres fonctionnaires



A la rentrée,

**Signe le Pacte !**

sud63@sudeducation.org  
sudeducation63.org

éducation  
SUD  
63  
Solidaires

Facebook - Twitter - Instagram  
04 73 37 59 09 - 06 52 20 00 14

# LA RÉFORME DES LYCÉES PROFESSIONNELS

Macron a annoncé le 4 mai dernier à quelle sauce allaient être mangés les lycées professionnels, et on peut dire qu'elle a très mauvais goût... La réforme annoncée va renforcer la logique qui est déjà à l'œuvre en lycée professionnel et qui conduit à la situation actuelle. Elle va amplifier :

- la diminution du temps scolaire (déjà amputé d'une année depuis 2008 et les heures d'enseignement général amputées sous Blanquer)
- l'employabilité immédiate des élèves au détriment du service public de l'Éducation, de la formation de « l'homme, du travailleur, du citoyen » (et de la femme, de la travailleuse et de la citoyenne oubliée des textes) ; car un·e élève n'est pas un·e employé·e, un élève·e n'est pas un·e ouvrier·e.
- Un pouvoir accru des entreprises et des patrons d'entreprise sur le cursus scolaires de nos élèves.
- les suppressions de postes : 9 000 postes d'enseignant·es sous statut depuis 2008.

## L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL SOUS LA COUPE DES ENTREPRISES LOCALES

La réforme oppose employabilité et éducation : il s'agit de donner moins de cours aux élèves qui envisagent un emploi après le diplôme. Envisager l'enseignement professionnel par l'employabilité, les besoins des entreprises, l'économie, c'est nier la nécessité émancipatrice de l'école. Le service public de l'Éducation disparaît au profit d'un service aux entreprises du bassin, en fonction de leurs besoins immédiats, pour leur fournir une main d'œuvre bon marché. La logique de formation n'est donc plus globale mais purement locale et territoriale.

## DES ÉLÈVES TRANSFORMÉS EN TRAVAILLEURS EXPLOITABLES

Les élèves stagiaires seraient gratifié·es de 50 à 100 € par semaine soit entre 1.42€ et 2.86 € de l'heure, ce qui entraînerait un glissement dangereux entre stage d'apprentissage et travail rémunéré, dans l'esprit des élèves, des entreprises et de l'opinion publique. Cela permet d'accoutumer les un·es et les autres à se contenter d'aumônes horaires. Cela permet pour les entreprises, de considérer les stagiaires comme des travailleurs puisqu'ils touchent de l'argent pour leur stage. C'est de l'argent public et les entreprises ne sont pas mises à contribution. Il s'agit de socialiser ces gratifications tout en privatisant une main d'œuvre.

## QUID DES PERSONNELS ? UN PLAN SOCIAL COUVERT PAR LE PACTE

Certain·es enseignant·es sont appelé·es à totalement changer de métier dès Septembre. En effet, Pap N'Diaye a annoncé la suppression de 80 filières existantes, et la création de 150 nouvelles filières dès la rentrée prochaine. A cette brutalité, à cette violence de l'employeur s'ajoutent les propos méprisants du ministre : les personnels qui ne sont pas « nécessairement compétents pour enseigner dans des filières complètement différentes » pourront aller dans le premier degré ou au collège où, si l'on suit la logique du ministre, il n'y a pas besoin de compétences spécifiques et où chacun·e est interchangeable. Il s'agit là encore d'une casse de nos statuts : tous les postes et tous les concours s'équivalent pour notre employeur qui fait preuve, là encore, d'un mépris sans nom pour l'ensemble de ses personnels. Par ailleurs, sans moyens supplémentaires, les divers dispositifs de la réforme ne pourront se mettre en place que par l'adhésion des personnels, à travers le Pacte. Envisagé comme un ensemble non-sécable, ce Pacte LP ne répond en rien aux revendications salariales des personnels : il s'agit simplement de travailler plus pour gagner plus... et participer à la destruction de l'enseignement professionnel dont il est l'outil !

**SUD éducation demande l'abandon de la réforme en cours, un retour à 4 années d'enseignement en lycée professionnel et un recrutement massif de personnels sous statut.**



# LE PROJET DE FUSION DES AESH/AED

Les personnels AESH sont particulièrement maltraités par l'Éducation nationale : avec les PIAL et la logique de mutualisation, leurs conditions de travail se sont dégradées tandis que le ministère leur refuse toujours un vrai statut de la Fonction publique et un vrai salaire. Le ministre Pap Ndiaye nie le fait que les AESH sont des spécialistes de l'adaptation

scolaire et des compensations pédagogiques du handicap.

La Conférence nationale du handicap s'est tenue le 26 avril sans les AESH. Pourtant une série d'annonces bouleversant leur métier en sont sorties : le remplacement des PIAL, la transformation du métier d'AESH et de l'accompagnement spécialisé.

## UN PIAL 2.0

À en croire les annonces faites à l'issue de la Conférence, dont on ne peut dire à l'heure actuelle si elles seront suivies d'effets ou non, les PIAL seront remplacés par des "pôles d'appui à la scolarité" renforcés d'un·e professeur·e spécialisé·e dont les missions seront d'accueillir les familles, d'assurer le suivi des élèves en situation de handicap et d'évaluer leurs besoins. Néanmoins la logique de mutualisation n'est pas abandonnée. Au contraire, ces nouveaux pôles continueront d'organiser la mutualisation des moyens et auront pour mission de déployer et de coordonner des aides techniques, humaines et l'accompagnement par les professionnels du médico-social. Le ministère veut mettre en place des PIAL 2.0 qui devront coordonner non seulement l'aide humaine prise en charge actuellement par les AESH, mais également l'accompagnement médico-social de l'élève. Pourtant, les personnels font le constat, sur le

terrain, que le PIAL est un échec : les moyens sont insuffisants et les personnels qui coordonnent les PIAL ne sont pas en mesure de remplir leurs missions à l'échelle de plusieurs écoles et établissements scolaires. Une nouvelle fois, le ministère est à la recherche d'outils de gestion pour en faire toujours plus avec des moyens toujours insuffisants. À chaque ministre sa nouvelle idée pour faire passer la pénurie de moyens pour de l'innovation. Ce sont les élèves et les personnels qui en pâtissent.

En audience avec le représentant du recteur ce 13 juin, l'administration nous a dit ne rien savoir pour le moment et être en attente d'instructions du ministère...

## UNE ATTAQUE CONTRE LES AESH ET LES AED

Les attaques à l'encontre des AESH ne s'arrêtent pas là puisque le ministère annonce la destruction du métier d'AESH et de l'accompagnement spécialisé d'ici 2027 : il compte fusionner les fonctions d'AESH et d'assistant·es d'éducation (AED) dans un même métier d'accompagnant·e à la réussite éducative. Ces "accompagnant·es à la réussite éducative" devraient, selon les informations diffusées dans le dossier de presse de la conférence nationale du handicap, assurer l'accompagnement des élèves sur un périmètre encore plus étendu : sur le temps scolaire et périscolaire, sur une zone géographique étendue, avec une nouvelle fois la question de la mutualisation à marche forcée des moyens. Le gouvernement fait le pire choix pour les personnels

AESH et les élèves. Ils considèrent les AESH et les AED comme des pions, sans compétences professionnelles, sans spécialisation. SUD éducation le répète : les personnels AESH sont des spécialistes du handicap dans le cadre scolaire. Leurs missions ne s'arrêtent pas en classe : les personnels AESH contribuent à la préparation des adaptations pédagogiques, participent aux concertations avec les autres membres de la communauté éducative. Les obliger à prendre en charge le périscolaire pour bénéficier d'un salaire à temps plein revient à sacrifier toutes ces missions pourtant essentielles à la réussite des élèves en situation de handicap.

## REFUSONS LE PACTE DU 1<sup>ER</sup> AU 2<sup>ND</sup> DEGRÉ

# LE PACTE 1<sup>ER</sup> DEGRÉ, C'EST QUOI ?

Le PACTE est la nouveauté annoncée par notre ministère pour la rentrée prochaine, elle se résume à “travailler plus pour gagner (un peu) plus”, alors que la seule revendication légitime reste une augmentation de salaires sans contreparties.

En outre, il s’agit de changements majeurs dans notre travail et pour notre statut de fonctionnaire. Quelles seront les conséquences si l’on signe un Pacte 1er degré ?

On assiste encore à une technique de management qui consiste à naviguer à vue, et ce depuis le COVID. Au gré des annonces, les modalités ont changé, générant un grand flou autour de nombreuses questions. Il reste à l’heure où nous écrivons de nombreuses zones d’ombre qui ne nous rassurent pas. Toutefois, les zones éclaircies ne nous rassurent pas non plus.

**Annonçons tout d’abord que, quelles que soient les missions choisies, si vous n’avez pas pu assurer vos heures (absence, maladie, etc.), vous devrez rattraper vos heures Pacte (qui seront annualisées).**

### 👉 **SIGNER UN PACTE « ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES EN PRÉSENCE DES ÉLÈVES ». C'EST :**

MISSIONS	CONSÉQUENCES / QUESTIONS NON RÉSOUES
<p>Heure hebdomadaire en 6<sup>e</sup> (soutien/approfondissement français mathématiques) Dispositif prioritaire</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• des frais de déplacements non remboursés (rien n’est dit à ce sujet pour le moment) ;</li><li>• travailler avec des groupes dont l’effectif pourrait être important : le MEN parle d’effectifs réduits, mais à ce stade, rien n’est précisé sur le taux d’encadrement maximum ; les IEN avouent en vérité ne pas savoir quels seront les effectifs max ;</li><li>• contraints aux horaires du collège : ce sera le collège qui établira ses besoins, les jours et les horaires ad hoc. On vous assure juste que ce sera compatible avec vos 108h, mais rien ne dit si, après avoir signé, vous serez en mesure de négocier votre emploi du temps ;</li><li>• là où les heures pactes se feront le mercredi matin, les animations auront lieu le mercredi après-midi pour toutes et tous ;</li><li>• ne doutons pas que le temps de préparation et de coordination avec les enseignant-e-s des deux matières concernées sera important.</li></ul>

Devoirs faits au collège	Il y a peu de chance, malgré les effets d'annonce, que cela puisse se mettre en place puisqu'il y aura des incompatibilités d'emplois du temps.
Le soutien à l'école	Le soutien ne remplace pas les APC qui restent obligatoires : c'est un temps qui s'ajoute aux 108h.

## 👉 SIGNER UN PACTE SUR DES « MISSIONS ANNUALISÉES

### POUR LE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS ET CONDUITE DE PROJETS », C'EST :

MISSIONS	CONSÉQUENCES
Coordination et mise en œuvre de projets innovants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Derrière une prétendue innovation pédagogique se cache le "plan écoles" de Marseille qui promettait davantage d'argent à celles et ceux qui voulaient bien rentrer dans le jeu de la contractualisation. Contractualiser, c'est le contraire de l'égalité et un bon moyen de ne pas donner à tous comme ce serait nécessaire.</li> </ul>
Appui à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>alourdissement des tâches pour les directions d'école : plus de missions, ce sera plus de paperasse et encore davantage de contrôle.</li> </ul>

### EN RÉSUMÉ, SIGNER UN PACTE C'EST :

- accepter de nouvelles missions qui à terme pourraient s'imposer à toutes et tous comme ce fut le cas à France Télécom / Orange: les agent-es de l'époque qui avaient décidé de ne pas changer de statut ont été mis-es au placard et/ou poussé-es à la démission ;
  - faire entrer le principe du contrat dans le statut de fonctionnaire, ce qui met en danger notre statut : choisir ses missions en fonction d'une rémunération est contraire à la philosophie de la fonction publique ;
  - laisser croire qu'on a le temps de travailler plus, alors que les enseignant-es travaillent en moyenne 43h par semaine : nous voulons gagner plus mais sans travailler plus, et sans toucher à notre statut.
- SUD éducation revendique une augmentation de 400€ pour toutes et tous sur nos salaires.**
- une charge importante de travail en plus avec des contraintes sur les emplois du temps ce qui va aggraver les inégalités femmes/hommes.
  - annualiser son temps de travail et par conséquent devoir rattraper les heures non faites en cas d'absence;
  - signer pour des heures supplémentaires sur lesquelles on ne paiera pas de cotisation pour la retraite.

**Pour toutes ces raisons, opposons-nous au PACTE : il ne fera qu'aggraver nos conditions de travail et fragiliser notre statut.**

# REFUSONS DE LE SIGNER !

## REFUSONS LE PACTE DU 1<sup>ER</sup> AU 2<sup>ND</sup> DEGRÉ

# LE PACTE COLLÈGE, C'EST QUOI ?

Le PACTE est la nouveauté annoncée par notre ministère pour la rentrée prochaine. On pourrait croire à première vue qu'il n'y a rien de bien nouveau puisque les missions dont il est question sont en majorité des missions qui existent déjà. Pourtant, en acceptant ce PACTE, cela changera profondément notre travail et mettra en danger notre statut. Alors qu'est-ce qui change et quelles seront les conséquences si nous signons un PACTE ?

**Annonçons tout d'abord que, quelles que soient les missions choisies, si vous n'avez pas pu assurer vos heures (absence, maladie, etc.), vous devrez rattraper vos heures sur d'autres missions du PACTE.**

### 👉 SIGNER UN PACTE SUR DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES EN COLLÈGE

MISSIONS	CONSÉQUENCES
<b>Faire des remplacements de courtes durées</b>  Cette mission est la <b>mission prioritaire</b> du PACTE. Il est bien précisé que les chef-fe-s d'établissements les mettent en œuvre « tout au long de l'année de façon prioritaire sur les autres missions. »	<ul style="list-style-type: none"><li>• des contraintes d'emploi du temps avec des risques d'emploi du temps à trous ;</li><li>• être tout le temps disponible en dehors de ses heures de cours puisqu'il faut être capable de remplacer quand il nous l'est demandé ;</li><li>• des cours avec des classes dont nous ne connaissons pas forcément les élèves ;</li><li>• faire des cours au pied levé et laisser croire aux familles que c'est possible</li></ul>
<b>Devoirs faits</b>	Perte de la liberté d'intervention : là où avant il était possible de choisir sur quels créneaux nous souhaitions intervenir, là ce ne sera plus forcément le cas. Ceux-ci peuvent être imposés.
<b>Stages de réussite</b>	Perte de la liberté d'intervention : par exemple, là où il était possible de choisir sur quelles vacances nous souhaitions intervenir, ce ne sera plus forcément le cas. Celles-ci peuvent être imposées.
<b>Heure hebdomadaire en 6<sup>o</sup> (soutien/approfondissement français mathématiques)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• faire des mathématiques ou du français sans que ce soit sa matière ;</li><li>• travailler avec des élèves que nous ne connaissons pas ;</li><li>• travailler avec des groupes dont l'effectif est important ;</li><li>• des heures supplémentaires de coordination et de préparation axées sur des compétences ciblées par les enseignant-e-s des deux matières concernées.</li></ul>

## **SIGNER UN PACTE SUR DES MISSIONS ANNUALISÉES POUR LE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS ET CONDUITE DE PROJETS**

<b>MISSIONS</b>	<b>CONSÉQUENCES</b>
Coordination du dispositif Découverte des métiers  Coordination et mise en œuvre de projets innovants  Appui à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers	<ul style="list-style-type: none"><li>• alourdissement de la charge de travail des coordinateurs au détriment de leur fonction première qui est d'enseigner ;</li><li>• avoir une pression du chef-fe d'établissement bien plus importante sur les attentes de ces missions puisque nous sommes lié-e-s par un PACTE</li></ul>

### **EN RÉSUMÉ, SIGNER UN PACTE C'EST :**

- une charge importante de travail en plus avec des contraintes sur les emplois du temps ce qui va aggraver les inégalités femmes/hommes.
- être à la disposition du chef-fe d'établissement ;
- laisser croire qu'on pourrait travailler plus, alors que les enseignant-es travaillent en moyenne 43h par semaine : nous voulons gagner plus mais sans travailler plus, et sans toucher à notre statut.  
**SUD éducation revendique une augmentation de 400€ pour toutes et tous sur nos salaires.**
- accepter de nouvelles missions qui à terme pourraient s'imposer à toutes et tous comme ce fut le cas à France Télécom / Orange : les agent-es de l'époque qui avaient décidé de ne pas changer de statut ont été mis-es au placard et/ou poussé-es à la démission ;
- faire entrer le principe du contrat dans le statut de fonctionnaire, ce qui met en danger notre statut : choisir ses missions en fonction d'une rémunération est contraire à la philosophie de la fonction publique ;
- annualiser son temps de travail et par conséquent devoir rattraper les heures non faites en cas d'absence;
- signer pour des heures supplémentaires sur lesquelles on ne paiera pas de cotisation pour la retraite.

**Pour toutes ces raisons, opposons nous au PACTE : il ne fera qu'aggraver nos conditions de travail et fragiliser notre statut.**

# **REFUSONS DE LE SIGNER !**

<https://www.sudeducation63.org/>  
Facebook  
Twitter – Instagram  
[sud63@sudeducation.org](mailto:sud63@sudeducation.org)

éducation  
**SUD** 63  
03  
Solidaires

29 rue Gabriel Péri, 63000 - Clermont-Ferrand  
04 73 37 59 09 - 06 52 20 00 14



# NOS ÉLÈVES ET LEURS FAMILLES MENACÉS D'EXPULSION

## MANIFESTATION DÉPARTEMENTALE

### MERCREDI 5 JUILLET 17H30

#### DÉPART DEVANT LE RECTORAT



Depuis l'automne dernier Darmanin, le ministre de l'Intérieur veut davantage d'expulsions de Sans-Papiers pour convaincre la droite parlementaire de construire avec lui une nouvelle loi "asile-immigration" programmée pour l'automne à l'Assemblée nationale.

La traduction concrète de cette consigne dans les préfectures est bien visible dans de nombreux départements. Nombre de familles reçoivent des Obligations de Quitter le Territoire Français (OQTF). Depuis deux mois le Réseau Education Sans Frontières est sollicité par des nombreuses écoles et établissements inquiets de la situation de certains parents de leurs élèves. RESF a fait un premier rassemblement devant la préfecture le 31 mai pour dénoncer des absurdités administratives dont sont victimes certaines familles. Des personnels et des parents d'élèves se sont mobilisés dans plusieurs écoles de Clermont-Ferrand pour organiser avec RESF des rassemblements (Nestor Perret, Jean Moulin, Jean Philippe Rameau, Jules Verne,

Alphonse Daudet). Une dizaine d'autres établissements sont concernés.

De plus, une trentaine de jeunes mineurs non accompagnés, scolarisés et qui vivent dans un squat depuis des mois risquent de se retrouver à la rue et à ce jour la préfecture chargée de l'expulsion du squat n'a aucune solution à proposer à ces jeunes qui sont en recours juridique pour faire reconnaître leur minorité et être pris en charge par l'aide sociale à l'enfance.

Face à cela RESF a décidé d'organiser **une manifestation le mercredi 5 juillet du rectorat à la préfecture** pour dire au recteur et au préfet: "*Nous ne voulons pas une chaise vide à la rentrée ! Laissez nos élèves tranquilles ! Régularisez leurs parents !*"

RESF a sollicité toutes les écoles, tous les établissements, toutes les organisations démocratiques (syndicats, associations, partis...). SUD éducation et Solidaires appellent à contribuer à la réussite de cette manifestation.



Déjà adhérent-e en 2021-2022  Nouvel-le adhérent-e

Nom :  
Prénom :  
Adresse personnelle :

code postal : ville :  
Tel: Portable :  
E-mail :  
Établissement / service :

Corps :  
Discipline : Échelon :  
Titulaire / non titulaire / Retraité-e :

Je reçois la presse syndicale chez moi  dans mon établissement

Date : signature

SUD éducation peut utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser des publications. J'autorise SUD éducation à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/1978. Cette autorisation est révoquable par moi même dans les mêmes conditions que le droit d'accès.

**SUD éducation a fait le choix de baisser les cotisations pour permettre au plus grand nombre d'adhérer.**

**Cotisations :** La cotisation (voir grille ci-dessous), peut être fractionnée en plusieurs versements. Faire autant de chèques que de versements et indiquer au dos les mois d'encaissement souhaités. Pour le salaire net, ne pas lire en bas du bulletin de salaire mais le montant avant prélèvement à la source.

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel après crédit d'impôt	Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel après crédit d'impôt
Moins de 600	6,00 €	2,00 €	2 100,00 €	180,00 €	60,00 €
600,00 €	15,00 €	5,00 €	2 200,00 €	188,00 €	62,67 €
900,00 €	30,00 €	10,00 €	2 300,00 €	200,00 €	66,67 €
1 000,00 €	40,00 €	13,30 €	2 400,00 €	225,00 €	75,00 €
1 100,00 €	50,00 €	16,67 €	2 500,00 €	250,00 €	83,33 €
1 200,00 €	60,00 €	20,00 €	2 600,00 €	275,00 €	91,67 €
1 300,00 €	70,00 €	23,33 €	2 700,00 €	300,00 €	100,00 €
1 400,00 €	85,00 €	28,33 €	2 800,00 €	325,00 €	108,33 €
1 500,00 €	90,00 €	30,00 €	2 900,00 €	350,00 €	116,67 €
1 600,00 €	105,00 €	35,00 €	3 000,00 €	375,00 €	125,00 €
1 700,00 €	120,00 €	40,00 €	3 100,00 €	400,00 €	133,33 €
1 800,00 €	140,00 €	46,67 €	3 200,00 €	425,00 €	141,67 €
1 900,00 €	160,00 €	53,33 €	3 300,00 €	450,00 €	150,00 €
2 000,00 €	168,00 €	56,00 €	Plus de 3300 €	+25€ par tranche de 100	

Cotisation à renvoyer à SUD éducation, 29 Rue Gabriel Péri, 63000 Clermont Ferrand

CPPAP n°0526S06036

Directrice de publication : Valérie Moulinot, Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri 63000 Clermont-Ferrand  
Imprimé par la Galipote

**N° 258 - Juin 2023**

# AZimuts

Bulletin syndical et pédagogique

SUD éducation  
Maison du Peuple  
29 rue Gabriel Péri  
**63000 CLERMONT-FERRAND**

# P

## 4

**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

Dispensé de timbrage  
35 Clermont FD PPD/C

Date de dépôt : lundi 26 juin 2023

**sommaire**

- Page 1... Nous ne voulons pas travailler plus
- Page 2... Le Pacte
- Page 3... La réforme des lycées professionnels
- Page 4... Le projet de fusion AESH/AED
- Pages 5-6... Synthèse sur le Pacte 1er degré
- Pages 7-8... Synthèse sur le Pacte au collège
- Page 9... RESF : Nos élèves et leurs familles menacés d'expulsion
- Page 10... Syndiquez-vous



sudeducation63



sudeducation63



sudeduc63